

ARRETE N°AG/17/128

**MISE A JOUR DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE  
DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE approuvé le 18 décembre 2014 et modifié dernièrement le 5 novembre 2015,

Vu le décret du 28 décembre 2016 portant classement des terroirs formant la chaîne des terroirs du bassin minier du nord de la France,

Vu les documents annexés,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, le décret susvisé ainsi que les plans annexés ont été visés par Monsieur le Président, avec la mention « Vu pour être annexé au plan de servitudes du PLU »,

**Article 2 :** La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- à l'antenne de la Communauté d'agglomération à NOEUX-LES-MINES, Direction de l'urbanisme, 138bis rue Léon Blum, 62290 NOEUX-LES-MINES,
- en Mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE,
- à la Préfecture du Pas-de-Calais,
- à la Sous-Préfecture,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE, au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'à l'antenne de la Communauté d'Agglomération à NOEUX-LES-MINES pendant une période d'un mois,

**Article 4 :** Copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Fait à Béthune, le - 3 NOV. 2017

Par délégation du Président,  
Conseiller délégué,



*Pascal BAROIS*

Certifié exécutoire par le Conseiller délégué  
Compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : - 3 NOV. 2017  
Et de la publication le : - 3 NOV. 2017



Par délégation du Président,  
Conseiller délégué,

*Pascal BAROIS*

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

26 JUIL. 2018

URBANISME FONCIER

REÇU LE

3 NOV. 2017

